



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne public et CAER-CAPES interne privé

Section : Langues vivantes étrangères : Chinois

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Arnaud Arslangul
Président du jury

Isabelle Pillet
Vice-présidente du jury

Brigitte Guilbaud
Secrétaire générale du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

1. <i>Avant-propos et composition du jury,</i>	3
2. <i>Statistiques et bilan de l'admissibilité et de l'admission</i>	4
3. <i>Rappel des épreuves</i>	5
4. <i>Propos préliminaires méthodologiques et épreuve d'admissibilité (dossier RAEP)</i>	7
5. <i>Epreuves d'admission</i>	9
6. <i>Annexes : exemples de sujets</i>	11
• <i>Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère</i>	12
• <i>Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère</i>	18

Avant-propos

La session 2021 du Capes interne (secteur public) et du Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAERPC, secteur privé) section langue vivante chinois s'est déroulée sans problème. Cette année encore, le jury s'est réjoui de pouvoir tous les postes offerts.

Ce rapport de la session 2021 vient à la suite et en complément des rapports des sessions antérieures. Le jury insiste sur l'attention que les candidats doivent porter aux attendus des épreuves de la session prochaine ainsi qu'aux conseils qui sont donnés dans le présent rapport, les rapports précédents ainsi que les rapports de jury d'autres langues vivantes.

Enfin, le nombre de postes étant limité, nombreux d'entre les candidats ont pu recevoir des notes décevantes, mais nous tenons à apporter nos encouragements aux candidats non admis, ainsi qu'aux futurs candidats.

Nous remercions chaleureusement tous les membres du jury pour leur travail consciencieux, efficace et bienveillant, ainsi que pour leurs contributions à la rédaction de ce rapport. Un grand merci également au Lycée Claude Monet de Paris qui a accueilli le concours dans un esprit d'engagement auprès du ministère.

Arnaud Arslangul
Président du jury

Isabelle Pillet
Vice-présidente du jury

Brigitte Guilbaud
Secrétaire générale du jury

Composition du jury :

L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice.

Statistiques

CAPES INTERNE PUBLIC	
Nombre de postes	5
Nombre d'inscrits	32
Nombre de dossiers RAEP évalués par le jury	24
Nombre de candidats admissibles	10
Nombre de candidats présents à l'oral	10
Nombre de candidats admis au titre de la liste principale	5
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0

CAER	
Nombre de postes	4
Nombre d'inscrits	52
Nombre de dossiers RAEP évalués par le jury	35
Nombre de candidats admissibles	10
Nombre de candidats présents à l'oral	10
Nombre de candidats admis au titre de la liste principale	4
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0

Bilan de l'admissibilité

<i>Notes /20</i>	<i>Public</i>	<i>Privé</i>
<i>Barre d'admissibilité</i>	11	9.5
<i>Moyenne des candidats admissibles</i>	12.15	11.75
<i>Note du premier admissible</i>	14	15

Bilan de l'admission

<i>Notes /20</i>	<i>Public</i>	<i>Privé</i>
<i>Barre d'admission</i>	33	31,5
<i>Moyenne des candidats admis</i>	34,90	37,38
<i>Note du premier admis</i>	26	30
<i>Note du dernier admis</i>	21	22

Rappel des épreuves

Ci-dessous est reproduit le descriptif des épreuves du Capes interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) section langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe¹.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'Éducation dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

¹Disponible à l'adresse : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98528/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-langues-vivantes-etrangees.html>

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21x29,7 et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un à deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Épreuve d'admission : épreuve professionnelle en deux parties

Coefficient 2

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Première partie : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 25 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Le jury précise au candidat le niveau d'enseignement (collège ou lycée général et technologique) auquel le sujet doit être abordé. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Deuxième partie : compréhension et expression en langue étrangère

- Durée : 30 minutes maximum

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury (en chinois, 10 minutes environ sont accordées au candidat). Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

Propos préliminaires méthodologiques : « introduction, développement, conclusion »

Le jury rappelle que l'organisation de la pensée et du discours fait partie des compétences de l'enseignant.

Nécessaire dans les deux étapes du concours (admissibilité et admission), cette structuration du propos traduit le cheminement de la pensée et la force de conviction de son auteur.

L'introduction doit renseigner le jury sur ce qui lui sera donné à lire ou entendre par une accroche ou une rhétorique appropriée. Il s'agit d'un propos préliminaire exposant notamment l'enjeu de l'exposé qui suivra, qu'il soit écrit ou oral, et permettant au jury d'entrevoir la voie sur laquelle on se propose de l'emmener. Certains termes peuvent nécessiter une brève définition clarifiant d'emblée l'essentiel. On emporte difficilement l'adhésion d'un auditeur ou lecteur s'il ne perçoit pas dès l'abord les tenants et l'orientation du propos. L'introduction nécessite de la clarté et l'annonce d'une démonstration.

Or le jury constate que l'introduction des RAEP est le plus souvent une simple présentation de la séquence sans vision plus globale incorporant par exemple l'objectif de la progression annuelle des élèves ou autre contexte plus large, laissant le lecteur dans un certain flou et parfois une direction hésitante. A l'oral, elle est souvent réduite à la présentation des documents du dossier remis au candidat, sans lien avec les apprentissages et les acquisitions autres des élèves.

La conclusion doit récapituler ce que l'auditeur a entendu ou ce que le lecteur a lu, et renvoyer à l'enjeu global du propos, éclairé par les étapes du développement. Elle peut comporter une ouverture vers d'autres problématiques liées à la question, son actualité, son poids, ses corollaires, son contexte, etc.

Ainsi, introduction et conclusion portent en elles les lignes directrices du développement et permettent de cadrer le propos, révélant tant le cheminement de la pensée que l'esprit de synthèse du candidat et permettant au jury la fluidité dans sa lecture et dans son audition.

Que ce soit dans les dossiers RAEP ou lors de l'épreuve orale, le jury a remarqué la difficulté de certains candidats à s'inscrire dans une pensée synthétique. Or, seul l'esprit de synthèse permettra la prise de hauteur et le recul nécessaire à la réflexion sur la pratique, et donc à la progression.

S'agissant du concours interne, qui doit être une occasion de renouveler son regard, le jury conseille aux candidats une réflexion sur le référentiel des compétences professionnelles des enseignants d'une part, et d'alimenter ses propres connaissances et réflexions didactiques et pédagogiques avec des lectures et auprès d'autres enseignants de langues vivantes, d'autre part.

Épreuve d'admissibilité (dossier RAEP)

Le jury rappelle que le RAEP est avant toute chose un dossier personnel et confidentiel.

Ce n'est pas parce qu'un candidat a été admissible une année qu'il le sera l'année suivante. Nous incitons donc au renouvellement du contenu pédagogique et au traitement d'une expérience la plus récente possible.

Pour ce qui concerne la première partie du dossier, relative au parcours du candidat, le jury rappelle qu'il s'agit de dégager les compétences acquises au cours de son expérience d'enseignement, sans pour autant présenter un curriculum vitae ou une lettre de motivation.

Pour ce qui concerne la première partie du dossier, relative au parcours du candidat, le jury rappelle qu'il ne s'agit pas d'un curriculum vitae (description d'expériences professionnelles) ni d'une lettre de motivation, mais

bien de dégager les compétences acquises au cours de l'expérience d'enseignement, voire de toute autre expérience qui vient la compléter. Il est souhaitable que les candidats mettent en relief en quoi leur formation et leurs expériences ont contribué à faire évoluer leur posture d'enseignant.

Les dossiers de la session 2021 ont, pour la plupart, respecté les normes imposées (cf. section précédente) et ont démontré une bonne qualité générale d'expression en français. Le jury en attend une lecture fluide et raisonnée. Le jury a apprécié l'honnêteté de la plupart des dossiers.

Le jury a apprécié l'indéniable investissement dans l'établissement et l'enthousiasme pour le métier clairement exprimés dans les dossiers. Les conseils donnés dans les précédents rapports, de même que la continuité pédagogique mise en œuvre dans le contexte de la situation sanitaire actuelle (séances en présentiel et en distanciel) et l'adaptation de séances de cours en virtuel ont été pris en compte par la majorité des candidats. Le jury a remarqué la hauteur de vue de certaines analyses, montrant une prise de recul de grande qualité mais regrette néanmoins le caractère trop descriptif et déclaratif de nombreux dossiers, reflétant une difficulté de mise en perspective, voire une absence de concision et de synthèse.

Issue de sa propre expérience devant les élèves, la rédaction du dossier nécessite une prise de recul dépassant la simple description, alimentée non seulement par une réflexion sur ses propres pratiques, mais aussi par des lectures concernant la pédagogie, le positionnement du professeur, les compétences nécessaires au métier et la curiosité intellectuelle : on ne peut s'en tenir à des généralités trop vagues tendant à la confusion et instaurant par là-même une dose de malentendu. De même, la terminologie employée doit être reliée à des situations explicites. L'absence de réflexion sur le sens des mots employés empêche la pertinence de l'analyse. Or, le projet pédagogique doit être exposé en référence aux notions et concepts didactiques et pédagogiques qui s'y rapportent, et dont le sens même doit être saisi en profondeur. C'est la compréhension même des textes officiels qui est en cause : les concepts élaborés dans les programmes et dans le CECRL sont souvent mal saisis même s'ils sont largement utilisés dans la plupart des dossiers. A cet égard, il est attendu des candidats une bonne compréhension des termes utilisés.

L'objectif de la seconde partie du dossier n'est pas de présenter une situation sans défaut, qui a « bien marché », mais bien de montrer la capacité du candidat à questionner sa pratique pédagogique, par essence perfectible. Le jury porte une attention particulière à des dossiers faisant ressortir l'analyse réflexive du candidat et sa capacité à en tirer profit pour développer ses compétences professionnelles. Pour être convaincu, le jury a besoin de se représenter la mise en œuvre en classe en termes d'entraînement, d'outils, de supports et de stratégies employés, ainsi que de progression effective des élèves au fil des séances.

Le jury remarque une fréquente inadéquation entre d'une part le projet final de la séquence et ses attendus, et d'autre part les contenus enseignés et les modalités de travail en classe ainsi que les moyens linguistiques mis à disposition et travaillés en classe. De même, trop nombreux sont les dossiers ne traitant que partiellement des processus d'apprentissage des élèves, d'acquisition en classe et hors la classe, et du lien entre évaluation et progression des élèves. Le développement de la compétence communicative est peu traité, les approches directe ou actionnelle sont souvent absentes, ainsi que la recherche de solutions face à l'hétérogénéité des élèves. Identifier les entraves à l'apprentissage – mesure de la charge cognitive, modalité de travail, disjonction oral/écrit, choix et pertinence des supports - constitue une difficulté de nombreux candidats. Le traitement de l'apprentissage des caractères, de leur mémorisation, reconnaissance, exécution graphique, et du développement de l'expression écrite est rarement présenté. Il en va de même pour le développement de stratégies chez les élèves. Le jury remarque aussi la difficulté de certains candidats à conclure leur dossier. La conclusion et la synthèse doivent pouvoir refléter la réflexion du candidat sur sa séquence, sa pertinence, ses limites, et d'éventuelles propositions d'amélioration.

Lorsqu'ils sont définis, les objectifs de séance sont souvent mesurés en deçà des enjeux cognitifs et communicatifs, vides de sens pour les élèves, révélant une certaine méconnaissance de l'âge et du développement affectif et intellectuel des élèves ainsi que de leurs représentations et acquis par ailleurs.

Certains dossiers exposent des situations irréalistes, voire « idéales », loin du cadre réel d'enseignement du candidat. D'autres décrivent des enchaînements de séances peu cohérents, dont les objectifs et les moyens restent inadéquats et vagues, témoignant par là d'un manque de maturité pédagogique et de logique de progression. De nombreux dossiers montrent un intérêt certain pour les approches pédagogiques, les références théoriques, sans pour autant qu'une réflexion adéquate sur leur apport ne s'ensuive, ni que leur justification soit à la hauteur des attendus du concours. Or seule une vision critique des difficultés rencontrées permet d'apporter au jury une meilleure compréhension de la situation présentée.

Une analyse réflexive après chaque séance ne doit pas oblitérer une vision à long terme. À cet égard, il n'est pas inutile de réfléchir à la séquence choisie dans le cadre de la progression annuelle. Cela est d'autant plus utile qu'une telle perspective amènera le candidat au recul qui parfois fait cruellement défaut. Le fil conducteur d'une séquence se lit sur une période plus longue, voire sur une année scolaire entière : contextualisation de la séquence dans une programmation annuelle, énonciation des prérequis, stade de progression du groupe classe, objectifs communicationnels, culturels et linguistiques, évaluation, remédiation, équilibre entre le travail en classe et hors la classe, sont autant de points évalués par le jury. Cette analyse réflexive permet aussi au jury de percevoir les progrès accomplis non seulement par les élèves, mais aussi par le professeur à même d'ajuster et d'adapter ses mises en œuvre.

Les documents sélectionnés en annexes doivent servir à étayer les raisons des choix effectués dans la présentation de la séquence et mettre le propos en relief. Certains dossiers montrent un trop grand décalage entre les ambitions pédagogiques de l'enseignant et les annexes au regard des compétences réellement développées par les élèves. Par ailleurs, la plupart des annexes présentent peu de travaux d'élèves ou de cahiers, se bornant le plus souvent à la reproduction des supports présentés aux élèves.

Épreuve d'admission : épreuve professionnelle en deux parties

Épreuve orale sur dossier

L'équilibre des coefficients (RAEP coefficient 1 ; oral coefficient 2) doit rappeler à tout candidat la primauté de l'épreuve d'admission. Les attentes du jury sont à la mesure de cette proportion.

L'épreuve orale doit montrer, à l'image du métier d'enseignant, une réelle capacité à communiquer, à dialoguer et à gérer son stress (très normal dans cette situation). Rebondir sur une difficulté rencontrée lors de l'échange avec le jury est nécessaire. Comme cela est précisé sur le site « devenir enseignant », l'exposé oral (une expression orale en continu) est suivi d'un échange (une interaction orale). Ces deux compétences, travaillées dans le quotidien avec les élèves sont ici évaluées.

Le jury est donc attentif à l'attitude du candidat et également à sa force de conviction. L'intelligibilité, l'audibilité, l'attention portée à ses interlocuteurs, particulièrement en situation de port du masque, sont de grande importance. Pour une bonne partie des candidats, cette qualité communicationnelle a été assez négligée lors de l'exposé.

Les dossiers ne sont pas conçus pour un niveau de classe spécifique et peuvent convenir à plusieurs niveaux, seule leur exploitation pédagogique nécessite d'opérer un choix. Ce choix est entre les mains du candidat.

Les dossiers sont en général constitués de différents types de document : textes, iconographies, cartes géographiques et documents audio-visuels. Comme cela est précisé dans les consignes de l'épreuve, le candidat peut choisir de ne pas utiliser l'intégralité des documents, à condition d'en apporter une justification

claire et argumentée. Il convient d'y sélectionner des informations et d'en dégager des contenus pédagogiques.

Lors des deux heures de préparation, il est conseillé aux candidats d'interroger les informations contenues dans les documents, leur forme, leur nature et leur intérêt pédagogique. Cette analyse constitue le préliminaire indispensable au choix du public d'élèves avec lequel les exploiter. Il est conseillé aux futurs candidats de mettre en lien les documents dès la prise de connaissance du dossier, d'en trier les informations, et d'opérer une distinction nette entre « support » et « objet d'étude » : les documents, didactisés ou non, sont des supports qui doivent permettre d'aborder sous différents angles l'objet d'étude de la séquence proposée. Les éléments du dossier servent de points d'appui pour élaborer un projet pédagogique. C'est en choisissant un questionnement en lien avec une thématique culturelle du programme que le professeur définit un projet de séquence. Une fois la prise de connaissance et l'analyse passées, il est nécessaire de prendre du recul vis-à-vis des documents composant le dossier. Le candidat peut, nous le répétons, décider de les utiliser dans leur intégralité ou partiellement, ou encore de les modifier, tant que justification est faite de ses choix.

L'exposé doit s'envisager en lien étroit avec la progression des élèves, dont les objectifs doivent dépasser la stricte séquence. Le jury a cherché souvent en vain la trace du cheminement des élèves dans l'acquisition de telle ou telle compétence. Il ne s'agit pas d'une commande à laquelle répondre mais bien, à l'appui des documents choisis, de concevoir et d'explicitier le cheminement de l'apprentissage des élèves et de ce que le candidat peut offrir pour en border et faciliter la progression. L'enseignant est à maints égards un facilitateur. Or, si l'élève est souvent évoqué par les candidats, sa compréhension et son adhésion à l'activité le sont rarement, les candidats restant trop centrés sur leur propre prestation.

Certains exposés se sont avérés dispersés et presque brouillons, sans argumentation justifiée, dont le vocabulaire didactique était mal compris et utilisé à mauvais escient, parfois même inachevés faute d'une bonne gestion du temps imparti. L'introduction a souvent été décevante, se réduisant à une présentation de la nature des documents composant le dossier ; quant à la conclusion, elle a parfois été absente.

Le jury a constaté quelques domaines peu ou mal traités : le lien entre le travail en classe/hors la classe, l'évaluation, le développement de la compréhension et expression écrites ou encore la compétence phonologique. Le travail sur l'écrit, très souvent occulté par les candidats, a généralement été relégué au second plan, seuls quelques candidats ont, par exemple exposé une programmation claire et ordonnée dans ce domaine, évoquant un temps d'apprentissage de caractères à chaque séance.

Le jury a apprécié certains exposés : certains candidats ont su identifier et contextualiser des objets d'étude avec pertinence, opérant un lien avec les contenus culturels des programmes de collège ou lycée et les intégrant à une progression plus large que la simple séquence à l'appui du dossier. Par exemple, une candidate, ayant hérité du thème de l'eau, a choisi de façon pertinente de positionner sa séquence après celle sur la ville, se projetant dans une programmation plus large. Le jury a également apprécié de la part de certains candidats leur capacité à mesurer la difficulté d'un document au regard de la charge mentale imposée aux élèves.

Le temps d'échange est une interaction entre le candidat et le jury. Les questions posées sont autant d'occasions à saisir pour approfondir tel ou tel point de l'exposé ou accueillir de nouvelles pistes de réflexion. L'ouverture à la discussion est une qualité essentielle attendue.

Épreuve orale de compréhension et d'expression

Dans cette seconde partie de l'épreuve, il est demandé au candidat de résumer le contenu d'un document écrit après en avoir pris connaissance en dix minutes environ devant les membres du jury.

La forme de cette épreuve se révèle toujours stressante, entraînant une tension émotionnelle certaine. Cette capacité à réagir sur un document inconnu va de pair avec l'entraînement à l'exercice en amont. Ici, fond et forme sont essentiels : niveau de langue, analyse et structure de l'exposé, aisance à communiquer en chinois et fluidité de la langue. Ainsi, un entraînement fréquent à cet exercice aidera le candidat à mieux envisager/concevoir cette partie de l'épreuve de compréhension et d'expression, de même qu'à s'y préparer plus efficacement, ceci dans l'objectif de ne pas être déstabilisé.

Le jury attend des candidats des connaissances globales sur la culture du monde sinophone (historiques, géographiques, sociétales, littéraires) ainsi que sur les actualités.

Le jury souhaite de la part de chaque candidat qu'il soit attentif aux questions posées, qu'il reste ouvert aux propositions, les questionnements du jury devant être interprétés comme autant de pistes de réflexion ou d'approfondissement que l'exposé aura permis de dégager.

Enfin, que ce soit pour la première partie ou la seconde partie de l'épreuve, chaque candidat est amené à manipuler une langue qui ne lui est pas maternelle. Ceci entraîne l'impérative nécessité, en parallèle d'un niveau de langue, de développer des stratégies de compensation des faiblesses qui lui sont personnelles et naturelles.

Nous espérons que ce rapport permettra aux futurs candidats d'avoir des pistes pour se préparer au mieux aux épreuves du concours.

Pour conclure, les futurs candidats pourront utilement se référer aux liens suivants :

- *Le référentiel de compétence des métiers du professorat et de l'éducation :*
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98773/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education.html>)
- *Ancrer l'apprentissage dans la culture de l'aire linguistique concernée :*
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/42/6/RA16_langues_vivantes_ancrer_apprentissage_culture_568426.pdf
- *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer :*
<https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs :*
<https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- *Site disciplinaire national de chinois :*
<http://chinois.discipline.ac-lille.fr/>

Annexes : exemples de sujets

Les sujets proposés à l'épreuve d'admission portent sur des sujets variés et liés au programme de cycle 4 et de lycée. On en trouvera ci-dessous un exemple pour chacune des deux parties de cette épreuve.

Première partie : épreuve orale sur dossier

Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo)

Première partie : épreuve orale sur dossier

Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo)

资料一：

沈从文：我的写作与水的关系

到十五岁以后，我的生活同一条辰河无从离开，我在那条河流边住下的日子约五年。这一大堆日子中我差不多无日不与河水发生关系。走长路皆得住宿到桥边与渡头，值得回忆的哀乐人事常是湿的。至少我还有十分之一的时间，是在那条河水正流与支流各样船只上消磨的。从汤汤流水上，我明白了多少人事，学会了多少知识，见过了多少世界！我的想象是在这条河水上扩大的。我把过去生活加以温习，或对未来生活有何安排时，必依赖这一条河水。这条河水有多少次差一点儿把我攫去，又幸亏他的流动，帮助我作着那种横海扬帆的远梦，方便我能够依然好好的在人世中过着日子！

再过五年，我手中的一支笔，居然已能够尽我自由运用了，我虽离开了那条河流，我所写的故事，却多数是水边的故事。故事中我所最满意的文章，常用船上水上作为背影，我故事中人物的性格，全为我在水边船上所见到的人物性格。我文字中一点忧郁气氛，便因为被过去十五年前南方的阴雨天气影响而来，我文字风格，假若还有些值得注意处，那只因为我记得水上人的言语太多了。

再过五年后，我的住处已由干燥的北京移到一个明朗华丽的海边。海既那么宽泛无涯无际，我对人生远景凝眸的机会便较多了些。海边既那么寂寞，他培养了我的孤独心情。海放大了我的感情与希望，且放大了我的人格。

沈从文【首发于一九三四年《文学》一周年纪念特辑】

<https://new.qq.com/omn/20191103/20191103A0H5JL00.html?pc>

资料二：

水

生长在淮河边的霍洪杰和霍敏捷兄弟俩从小目睹淮河水水质由好变坏，长大后，两人分别在大城市里找到了体面的工作。然而，他们的父亲，霍岱珊，人称“淮河卫士”，在一次暗中调查淮河排污口的时候被身份不明的人打得鼻青脸肿。而这，早已不是第一次。

为了保护父亲的人身安全，兄弟俩辞去了外地的工作，子承父业加入了“淮河卫士”。

1994年，中国启动了淮河流域污染综合治理工程。1997年，中国有关部门发布报告称，淮河治污已取得初步成效。这让霍岱珊寒了心。“当我走在淮河边时，河水还是黑得像‘墨汁’一样，河面上飘着密密麻麻的死鱼，臭气熏得人睁不开眼，”霍岱珊说，“治污根本没有达标，地方政府就是在糊弄人。”霍岱珊的母亲以及霍家18人都是因为癌症而去世的。-----

“我们调查发现，淮河水域污染是源头，跟着整个生态系统都被破坏了，导致癌症高发。‘癌症村’这个词就是这样来的。”霍岱珊说道。-----

淮河流域有一亿六千五百万的常住人口，是重要的工业区，同时也是中国污染最严重的地区之一。2011年，政府公布的一份报告估计，淮河流域村庄的患癌率比周边城区高出四倍。

2007年，霍岱珊被评为“绿色中国年度人物”。2010年，他获得了号称亚洲的“诺贝尔奖”拉蒙·麦格赛赛公共服务奖。霍岱珊的环保事业得到了人们的认可，而他的“淮河卫士”团队也越来越壮大。目前，“淮河卫士”的注册志愿者人数达到了1083人。

<https://globalreportingcentre.org/greenchina/zh/>

UBC 国际新闻报道项目 (IRP) 出品

“我曾经发过誓：‘淮河水一日不清，我就一日不停止呼吁。这不是我一个人的事，身后还有几千万百姓。’霍岱珊

由 Leif Zapf-Gilje 和 Mike Wallberg 联合报道 / 补充报道 谢玉娟

资料三:

<https://www.youtube.com/watch?v=zTYigETmFCw>

中國洪水：長江流域數十年來最嚴重洪災，至少141人死亡或失蹤— BBC News 中文 ; 1 minute 29 / 发布于 2020-07-14

资料四:

<https://new.qq.com/omn/20191103/20191103A0H5JL00.html?pc>



资料五：

<https://globalreportingcentre.org/greenchina/zh/>



资料六：

<https://zhuanlan.zhihu.com/p/44515531>

塑料包围人类 / 发布于 2018-09-14





资料七：

<https://www.bbc.com/zhongwen/simp/chinese-news-53388985>

BBC NEWS 中文2020年7月13日



中国洪水：至少141人死亡或失踪，连续多周的极端降雨天气让中国南方长江流域遭遇了数十年来最严重的洪水灾害。

资料八：

https://www.bbc.com/zhongwen/simp/world/2016/06/160603_paris_flood_high_alert



塞纳河多处水位已经高于岸堤

红唇绿嘴

莫言

“表哥，听说你中奖后才赚了几千万？你太笨了，如果我帮你经营，一年我可以让你赚几个亿。（……）去年，我申请了两个公众号，一个叫‘红唇’，一个叫‘绿嘴’，我雇了几个小年轻帮我经营，现在粉丝都已过三万，我准备今年想几个高招，大举引流，争取年底让每个号的粉丝过十万，有个十万的关注量就不愁招不来广告卖不了货。

“表哥，你的书，我的公众号可以帮你卖，卖一本书我提成五毛钱，卖一万本我提成五千块，当然你赚得更多。

“表哥，我还有奇货可卖，卖大钱。（……）

“告诉你吧，表哥，我卖谣言！对，卖谣言。价钱因人而异。我卖的谣言都是正能量满满！

（……）

“表哥，我卖给你两条谣言吧。这两条谣言一字千金，但咱是要紧的亲戚，又是青梅竹马的同学，所以只收成本价，每条两万。你听一下，值不值。

“第一条：某年某月某日，有关部门领导与你谈话，让你担任一个副部级领导职务，你说你当不了，原因是当了领导就要开会，而一开会你就打瞌睡。

“第二条：俺大舅临终前跟你商量，说希望能够不火化。直接装棺材成殓入土。俺大舅说，火化本来是为了节约土地，但现在流于形式，火化回来依然要装棺入殓，依然要开穴堆坟头，一点儿不少占地，而且还多出了火化费与骨灰匣的费用。（……）但你说，不行，坚决不行，既然大家都火化，你也必须火化！咱不能带这个头！俺大舅一口气没上来，就这样走了。所以，俺大舅是被你活活气死的。

“怎么样？这两条谣言好不好？一条两万，两条四万，贱卖给你了。你把钱打到我手机上，我明天就在公众号上给发出来。‘红唇’发第一条，‘绿嘴’发第二条。”

选自 - 莫言《晚熟的人》 PP. 287/288/289

（……）为删节部分

人民文学出版社 2020年8月北京第一版

（643个字）